

ACTION URGENTE

EXTERNE ÉF/AI - AU 97 0052 - AFR 62/03/97

EXTRA 11/97

"Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer"

PEINE DE MORT

ZAÏRE Joseph Ranku Pinganay, médecin

Londres, le 29 janvier 1997

Le 28 janvier 1997, un conseil de guerre siégeant à Kisangani, dans le nord du Zaïre, a condamné à mort un médecin, Joseph Ranku Pinganay. Le tribunal l'a déclaré coupable d'espionnage, l'accusant d'avoir révélé la position des forces gouvernementales zaïroises à des membres d'un groupe armé mené par des Tutsi, l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL). Joseph Ranku Pinganay, qui disposait de 24 heures pour faire appel, était, selon certaines informations, représenté par un avocat lors de son procès.

Cet homme est le chef d'un parti politique appelé Mouvement pour le redressement national et la radiation du chômage (MRNRC). Avant son arrestation, le 28 décembre 1996, il était propriétaire d'un établissement de soins à Nia-Nia, ville située au nord-est de Kisangani.

Les communications avec Kisangani étant difficiles, Amnesty International n'a pas pu obtenir suffisamment d'informations pour déterminer si le procès s'était déroulé de manière équitable. On ignore si cet homme a réussi à faire appel de sa condamnation et de sa peine, et, le cas échéant, quand et où l'appel sera examiné. Amnesty International craint que ce médecin ne soit exécuté si la condamnation est confirmée par la cour d'appel. Amnesty International est inconditionnellement opposée à la peine de mort, considérant qu'il s'agit d'une peine cruelle, inhumaine et dégradante qui viole le droit fondamental à la vie.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les combats qui ont lieu dans l'est du Zaïre depuis octobre 1996 et la prise d'une partie du territoire zaïrois par l'AFDL n'ont fait qu'accroître les tensions que connaît la majeure partie du pays. Des milliers de soldats qui fuyaient l'avancée des combattants de l'AFDL ont commis des violations des droits de l'homme, notamment des exécutions extrajudiciaires, des viols, des actes de torture et de pillage. À la fin du mois d'octobre 1996 ont eu lieu des dizaines d'arrestations de civils et de militaires accusés de complicité avec l'AFDL. On estime que de nombreuses personnes arrêtées demeurent détenues à Kinshasa, la capitale, et à Kisangani.

Pour tenter de reprendre le territoire perdu à l'AFDL, le gouvernement zaïrois a, depuis décembre 1996, effectué des changements dans la direction des forces de sécurité zaïroises. Début janvier 1997, le nouveau ministre de la Défense, le général Likulia Bolongo, a annoncé que l'armée se livrerait à une contre-offensive qui n'épargnerait aucun zaïrois ni aucun ressortissant étranger apportant son soutien à l'AFDL. Il a également annoncé que les forces armées devaient se débarrasser des criminels, des fugitifs, des pillards et des vagabonds, qui devront être punis par des conseils de guerre de façon sévère et spectaculaire. Accusés d'activités criminelles non précisées, au moins 20 officiers des forces armées seraient actuellement incarcérés dans l'attente de leur procès.

ACTION RECOMMANDÉE : Veuillez envoyer des télégrammes/lettres exprès/lettres par avion/fax, en français ou dans votre propre langue :

- pour exprimer votre crainte face à la peine de mort prononcée à l'encontre de Joseph Ranku Pinganay par un conseil de guerre de Kisangani ;
- pour demander instamment qu'il puisse faire usage de son droit d'appel devant une juridiction

supérieure indépendante et impartiale ;

- pour expliquer votre opposition inconditionnelle à la peine de mort, et ce dans tous les cas, et demander que la peine capitale, au cas où elle serait confirmée par une cour d'appel, soit commuée en une peine plus humaine ;

- pour obtenir l'assurance que tout accusé déclaré coupable dans des procès ultérieurs ne sera ni condamné à mort ni exécuté.

APPELS À :

Premier Ministre
M. Léon Kengo Wa Dondo
Hôtel du Conseil exécutif
Kinshasa- Gombe, Zaïre
Fax : (243) 88 42062
Télégrammes : Premier Ministre, Kinshasa, Zaïre
Formule d'appel : Monsieur le Premier ministre

Ministre de la Défense nationale et des anciens combattants
Général Likulia Bolongo
Ministère de la Défense
BP 4734 , Kinshasa-Gombe, Zaïre
Télégrammes : Ministre de la Défense, Kinshasa, Zaïre
Formule d'appel : Monsieur le Ministre

Auditeur général des Forces armées zaïroises
Colonel Abongo a Mandjeku
Auditorat des FFAZ
Ministère de la Défense nationale
BP 4734, Kinshasa-Ngaliema, Zaïre
Télégrammes : Auditeur général des FFAZ, Kinshasa, Zaïre
Formule d'appel : Monsieur l'Auditeur général

COPIES À :

Ministre de la Justice
Monsieur Thibwabwa Ashila Pashi
Ministre de la Justice, des réformes institutionnelles et
Garde des sceaux
Ministère de la Justice
BP 3137
Kinshasa-Gombe, Zaïre

Général Mahlele Likoko Bokungu
Chef d'état-major général des Forces armées zaïroises
Ministère de la Défense nationale
Kinshasa-Ngaliema, Zaïre

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Zaïre dans votre pays

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.
VÉRIFIER AUPRÈS DU SI, OU DE VOTRE SECTION, S'IL FAUT INTERVENIR APRÈS
Le 3 mars 1997. MERCI.

